



UNSa Justice
Maison d'Arrêt ANGERS

En guise d'hommage la JIRS de Marseille récidive

le 22 septembre 2025

Aujourd'hui nous rendons hommage aux personnels pénitentiaires décédés ou blessés en service. Le discours du ministre nous touchera sans doute avec justesse mais il résonne encore plus douloureusement quand, au même moment la JIRS de Marseille est prise en flagrant délit de récidive de mise en danger des collègues !

Le 19/09/2025 nous découvrons qu'un détenu en correctionnelle à la Maison d'Arrêt d'Angers (vous savez, cette prison dont la vétusté est condamnée malgré le travail reconnu et salué de ses agents peu nombreux) devait être pris en charge par les ERIS du fait d'un profil de DPS ! Cela faisait pourtant 2 mois qu'il était pris en charge de manière classique par nos collègues...

Et ces défaillances, qui l'an dernier ont tué, concernent à nouveau un profil suivi par la JIRS de Marseille !

L'hommage est reçu et exprimé avec solennité mais le suivi des conclusions de l'IGJ reste attendu et urgent. Où en est l'application par ces « spécialistes » et l'armée d'agents secrets ponctionnée sur la détention ? Où en est le partage des informations sur les risques avec les juridictions locales et les établissements qui se retrouvent en première ligne ?

En ce jour de recueillement, nous attendons un hommage plus digne que la répétition des mêmes négligences !

L'UFAP UNSa Justice attend de notre ministre qu'il demande des comptes aux magistrats sur le suivi des recommandations de l'IGJ pour éviter d'allonger encore la liste trop douloureuse des hommages de la Nation.

L'UFAP UNSa Justice propose aux élus, présents à nos côtés aujourd'hui quelle que soit leur étiquette politique, de débattre d'une réforme obligeant les magistrats à incarcérer seulement dans l'établissement de leur ressort (les JIRS sont implantées à côté de prisons dotées de miradors et d'unités permettant d'éviter au reste de la population pénale d'être soumis à leurs violences et pressions !). Et pour des cas exceptionnels, qu'ils s'en remettent aux DISP pour orienter vers un autre établissement.

Les DISP, comme nos Parquets locaux, connaissent les structures et s'y intéressent... Où sont les visites des juges d'instruction de la JIRS dans les établissements sur lesquels ils mettent des prévenus ? N'est-ce pas prévu par la loi ?

S'ils ne respectent pas la loi, ne leur laissez pas la latitude d'ignorer les enjeux de sécurité publique... et nos vies.

L'UFAP UNSa Justice assure tous les agents de notre soutien et les invitons, dans tous les établissements, à faire valoir le droit à leurs sécurité, s'ils ont à prendre en charge un profil émanant de la JIRS de Marseille ou d'autres juridictions que les leurs et que notre Administration ne garantit pas avoir reçu les éléments utiles. C'est l'étape logique alors qu'en octobre 2024 nous alertions déjà sur la prise en charge d'un détenu venu de Nantes et inadapté à Angers !

L'UFAP UNSa Justice remercie Monsieur le Préfet et les Forces de l'Ordre de leur soutien... et de se mettre en danger à nos côtés quand le pouvoir judiciaire n'y veille pas.

Réformer la distribution des pouvoirs est réellement une question de vie ou de mort. Que la JIRS nous laisse la gestion si elle ne s'en soucie pas. Au-delà de la situation individuelle sur laquelle la DISP de Rennes, encore mise au pied du mur (des fusillés) a réagi rapidement, il est urgent de mettre des garde-fous à ceux qui oublient qu'un pouvoir implique des responsabilités.

Le Secrétaire Adjoint Local,
Anthony KLINGLER